

## COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2023

PROCES VERBAL N° 01

### PRESENTS :

Président : Mr. GUIGNARD Daniel

Membres : Mme SARRAZIN Claire

MM. BARBOTIN Jean-Claude - BAUDOUIN Gilles - BERTAUD Jean-Luc – BODIN Dany - BONNET Franck - CHATELLIER Mickaël - DELAUAUD Bernard - DENIAU Jean Paul – GAUVIN Francis - GODET Jean-Pierre - LAMARQUE Dominique - LAROCHE Pierre - LIAIGRE Alain - MAZURIE James - NOIRAUULT Fabrice – OUVRARD Jacques - PETIT Jean - PRUNIER Jacky – ROUGER Alain - THIBAUD Jean-Luc

Membres cooptés : MM. BERNARD Benjamin - BOURDEVERRE Jérôme - PORCHER Michel

### EXCUSES :

Mme. RULLIER Maryse

MM. BOURON Benoit - GODET Jean-Marie - MALEN Jérôme - MASSE Jean-Yves – PARNAUDEAU Romain - Dr. ZACCHEO Emmanuel

Chargé de mission : Mr. LACROIX Pierre

Membre coopté : Mr. HERCE Ronan

Membre Invité : Mr GRIMPRET Christophe

\*\*\*\*\*

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER COMITE DIRECTEUR EN DATE DU 26 JUIN 2023 PARU DANS LE JOURNAL ELECTRONIQUE N° 33 EN DATE DU VENDREDI 30 JUIN 2023.**

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Président souhaite la bienvenue à tout le monde et ouvre la réunion.

### INFORMATIONS DU PRESIDENT DU DISTRICT :

- 2023/2024 nouvelle saison et dernière saison de notre mandature.
- La règle des moins de 23 ans s'applique vraiment sur l'âge jusqu'au mois de juin après ce sont des + de 23 ans
- Rappel : les joueurs qui sont équipés d'un bracelet électronique judiciaire ont parfaitement le droit d'être licenciés et jouer.
- Changement de poste : Arthur POINCET est maintenant installé en remplacement de Jean Marc, lequel s'installe au poste du secrétariat pour le futur remplacement d'Annie qui fait valoir ses droits à la retraite.
- Une offre est faite aux clubs par la LFNA sur les tablettes. Coût de la tablette 173€, coût pour les clubs 35€ (subventionné pour 40% par la Ligue et 40% par le District)
- Opération mini-buts coût 300 €, coût club 60€ (subventionné pour 40% par la Ligue et 40% par le District).
- Suite au séisme marocain, la Ligue lance une participation d'aide, le District y participera à hauteur de 300 €.

Le Président et les Membres du Comité Directeur renouvellent leurs sincères condoléances à A. ROUGER et sa famille suite au décès de son père ainsi qu'à la famille de Clément PIPET jeune arbitre de la Venise Verte.

**Alexandre RAMBAUD est coopté comme membre du Comité Directeur à l'unanimité des membres élus, il est Président de la Commission de Jeunes.**

## COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2023

PROCES VERBAL N° 01

### TARIFS 2023/2024 :

TARIFS 2023/2024	
<b>1 - COTISATIONS</b>	
<b>FONCTIONNEMENT :</b>	
Par licence :	
Prélèvement licence dite « Active »	
Séniors/Vétérans – U19/U18 – U17/U16 – U15/U14 – U13/U12	3,50 €
Foot d'Animation et diversifié	1,75 €
<b>DIVERS :</b>	
Licence Ayant-droit	28,30 €
Licence membre Observateur/Accompagnateur (non licencié dans un club)	28,30 €
<b>2 - DROITS D'ENGAGEMENT</b>	
<b>CHAMPIONNATS</b>	
Départemental 1	145,00 €
Départemental 2	135,00 €
Départemental 3	134,00 €
Départemental 4	129,00 €
Départemental 5	110,00 €
U19 Inter-Districts (79/86)	41,00 €
Féminines à 8 Séniors du Poitou (Gestion District 79)	33,00 €
Futsal Féminin séniors	26,00 €
Féminines U16/U18 à 11 (Gestion District 79)	23,50 €
Féminines U14/U17 à 8 (Gestion District 79)	23,50 €
Féminines Futsal U14/U17	26,00 €
Féminines Futsal U11/U13	26,00 €
Futsal Brassage	26,00 €
U18	41,00 €
U17 -1ère, 2ème et 3ème Division-	41,00 €
U15 -1ère, 2ème et 3ème Division-	38,00 €
U15 à 7	38,00 €
U13 -1ère, 2ème, 3ème et 4ème Division-	38,00 €
U12 Critérium	22,00 €
U11 - Niveau 1, 2 et 3-	25,00 €
Plateaux U7 et U9	GRATUIT
<b>COUPES et CHALLENGES</b>	
Coupe DEUX-SEVRES	114,00 €
Coupe SABOUREAU	86,00 €
Coupe des Réserves	41,00 €
Coupe U19 Inter-Districts (79/86)	46,00 €
Coupe Futsal Deux-Sèvres	29,00 €
Coupe Féminines à 8 Séniors du Poitou (gérée par le District 79)	33,00 €
Challenge Féminines à 8 Séniors Giselaïne Charrier	27,00 €
Coupe Départementale U18	33,00 €
Coupe Départementale U17	33,00 €
Coupe Angélique U16/U17	33,00 €
Coupe Départementale U15	28,00 €
Coupe Angélique U14/U16	28,00 €
Coupe Festival Foot U13 Masculins	22,00 €
<b>Tournois Jeunes et Séniors</b>	25,00 €

## COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2023

PROCES VERBAL N° 01

TARIFS 2023/2024	
<b>3 - PART SUR RECETTE (Forfaits par rencontre)</b>	
<u>COUPE DEUX-SEVRES</u>	
<u>Tarifs des entrées</u>	
1/4 de Finales	4,00 €
1/2 Finales	5,00 €
Finale	6,00 €
<u>Forfait recette</u>	
1er au 3ème tour	17,00 €
4ème et 5ème tour	26,00 €
6ème tour et plus	50,00 €
1/4 de finales	>30% recette brute ou sur minimum recette (500,00 €) + forfait délégué(s) 24,00 €.
1/2 finales	>30% recette brute ou sur minimum recette (1 000,00 €) + Prise en charge déplacement délégués.
Finale	>30% recette brute + Prise en charge déplacement délégués.
<u>COUPE SABOUREAU</u>	
<u>Tarifs des entrées</u>	
1/4 de Finales	3,00 €
1/2 Finales	4,00 €
Finale	5,00 €
<u>Forfait recette</u>	
1er au 3ème tour	12,00 €
4ème et 5ème tour	17,00 €
6ème tour et plus	32,00 €
1/4 de finales	50,00 €
1/2 finales	>30% recette brute ou sur minimum recette (500,00 €) + Prise en charge déplacement délégués.
Finale	>30% recette brute + Prise en charge déplacement délégués.
<u>COUPE DES RESERVES</u>	
<u>Forfait recette</u>	
1er au 3ème tour	10,00 €
1/8 de finales	15,00 €
1/4 de finales	30,00 €
1/2 finales	48,00 €
<b>4 - ARBITRES</b>	
<u>INDEMNITE KILOMETRIQUE (barème LFNA) - trajet le plus court</u>	
Indemnité kilométrique (par km aller/retour)	0,446 €
Minimum à percevoir (60 km aller/retour)	26,76 €
<u>INDEMNITE DE MATCH</u>	
Championnat SENIORS D1 - Coupes Seniors (Deux-Sèvres - Saboureux - Réserves) > Centre	34,00 €
Championnat SENIORS D1 - Coupes Seniors (Deux-Sèvres - Saboureux - Réserves) > Assistant	31,00 €
Championnat SENIORS D2/D3/D4/D5 > Centre	31,00 €
Championnat SENIORS D2/D3/D4/D5 > Assistant	27,00 €
Championnats et coupes à 8 FEMININES > Centre	31,00 €
Championnats et Coupes FUTSAL (forfait arbitre centre)	20,00 €
Championnats et coupes U13 - U15 - U17 - U18 > Centre	26,00 €
Championnats et coupes U13 - U15 - U17 - U18 > Assistants	22,00 €

## COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2023

PROCES VERBAL N° 01

TARIFS 2023/2024	
<b>5 - STATUT DE L'ARBITRAGE</b>	
1 <sup>ère</sup> Année d'infraction	
D1	120,00 €
D2 - D3 - D4 -	50,00 €
2 <sup>ème</sup> Année d'infraction	Amende DOUBLEE x2
3 <sup>ème</sup> Année d'infraction	Amende TRIPLEE x3
4 <sup>ème</sup> Année d'infraction	Amende QUADRUPLEE x4
<b>6 - DROITS ET FRAIS DE DOSSIER</b>	
Réserve et réclamation d'avant match	39,00 €
Réserve et réclamation d'après match	74,00 €
Appel devant la Commission d'Appel de la Ligue :	
- autre que faits disciplinaires	110,00 €
- faits de discipline (frais de dossier)	110,00 €
Appel devant la Commission d'Appel du District :	
- autre que faits disciplinaires	77,00 €
- faits de discipline (frais de dossier 111 Euros + frais de déplacement 100 Euros)	211,00 €
<b>7 - AMENDES SPORTIVES</b>	
Instruction d'un dossier	34,00 €
Amende pour absence non excusée à une audition	34,00 €
Amende pour absence de rapport demandé	34,00 €
Instruction d'un dossier intempéries	33,00 €
Amende par commission à fixer par celle-ci	A fixer
Amende au club dont l'arbitre désigné ne s'est pas déplacé	16,00 €
Amende au club organisant un tournoi U6/U9 lors de la Journée Nationale Débutant	300,00 €
Amende au club participant à un tournoi U6/U9 (département et hors) lors de la JND	50,00 €
<b>Forfaits Championnat</b>	
<b>1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> Division</b>	
> 1er Forfait	42,00 €
> 2 <sup>ème</sup> Forfait	63,00 €
> 3 <sup>ème</sup> Forfait	84,00 €
<b>3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Division</b>	
> 1er Forfait	42,00 €
> 2 <sup>ème</sup> Forfait	52,00 €
> 3 <sup>ème</sup> Forfait	63,00 €
<i>&gt; Pour les équipes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> division, l'amende du forfait lors des trois dernières journées sera triplée.</i> <i>&gt; Pour les équipes de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> division, l'amende du forfait lors des trois dernières journées sera doublée.</i>	
<b>5<sup>ème</sup> Division - Futsal - U19 - U18 - Féminines et Coupes Départementales</b>	
> 1er Forfait	32,00 €
> 2 <sup>ème</sup> Forfait	32,00 €
> 3 <sup>ème</sup> Forfait	32,00 €
<b>Jeunes District (des U13 aux U17) et Féminines</b>	
> 1er Forfait	21,00 €
> 2 <sup>ème</sup> Forfait	21,00 €
> 3 <sup>ème</sup> Forfait	21,00 €
Amende forfait finales jeunes District	84,00 €

## COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2023

PROCES VERBAL N° 01

TARIFS 2023/2024	
<b>7 - AMENDES SPORTIVES (suite)</b>	
Licence manquante (toutes catégories) / par licence	6,00 €
Feuille de match "papier" en retard :	25,00 €
Feuille de match "informatisée" - transmission tardive :	25,00 €
<b>Absence aux Assemblées Générales</b>	
Clubs dont le niveau le plus élevé de l'équipe 1 est de Ligue	84,00 €
1ère, 2ème et 3ème Division Départementale	73,00 €
Autres divisions départementales	63,00 €
Absence aux réunions décentralisées (seniors, jeunes et féminines) et de formations	31,00 €
<b>8 - AMENDES DISCIPLINAIRES</b>	
Instruction d'un dossier :	34,00 €
Non envoi de rapport :	34,00 €
Le tarif des amendes ci-dessous correspondent à des sanctions disciplinaires qui concernent des faits de jeu mineurs qui ne mettent pas en cause l'intégrité physique ou morale de joueurs, éducateurs, dirigeants, officiels et spectateurs.	
1er Avertissement	15,00 €
2ème Avertissement	18,00 €
3ème Avertissement ou récidive dans le délai	31,00 €
Faits disciplinaires Joueur expulsé	41,00 €
Evocation	41,00 €
<b>9 - FRAIS DE DEPLACEMENTS</b>	
Membres élus et cooptés par km A/R (trajet le plus court)	0,446 €
Salariés par km A/R	0,446 €
Observateurs Arbitres Seniors - Jeunes - (plafond de 100 kms allerretour)	0,446 €
Accompagnateurs nouveaux arbitres Forfait	30,00 €
<b>10 - DIVERS</b>	
Frais d'un repas pour un membre élu - Membre de Commission - Arbitre -	6,00 €
Location Ethytest	15,00 €
Prix des embouts	0,30 €
Caution Ethytest	700,00 €

### Informations

1- Seront portés automatiquement au débit des clubs concernés :

♦ Les amendes « sportives » pour : frais de dossier, forfaits, feuilles de matches et feuilles de recettes en retard, licences manquantes, infraction au statut de l'arbitrage, modifications au calendrier, absence aux A.G., l'engagement des arbitres

2 - Les droits de confirmation de réserves, les droits de réclamation, d'évocation et les droits d'appel ou frais de dossier sont soit :

- débités sur le compte du club concerné.  
- joints à l'envoi recommandé sous forme de chèque établi à l'ordre du « District des Deux-Sèvres de Football ».

Les réserves et réclamations peuvent également être confirmées par l'envoi dans les 48 heures (24 heures pour les coupes et challenges) soit :

- d'un courrier électronique avec la messagerie Zimbra.  
- d'une simple télécopie avec en-tête du club obligatoire.  
Le compte du club réclamant est automatiquement débité du montant du droit de confirmation.

3 - La Commission des Finances du District des Deux-Sèvres de Football est chargée de faire appliquer les sanctions prévues par le règlement financier de la LFNA en cas de défaut de paiement.

### Relevés de compte club

uniquement par prélèvement automatique

- 1<sup>ère</sup> situation au 30/11/23 paiement le 11/12/2023 (Dont les engagements des équipes jeunes et seniors 23/24)
- 2<sup>ème</sup> situation au 28/02/24, paiement le 15/03/2024
- 3<sup>ème</sup> situation au 15/06/24, paiement le 30/06/2024

A tout moment, les clubs peuvent consulter leur « relevé de compte clubs » en allant sur : FOOTCLUBS à Menu à Organisation à Etat du compte

### Prélèvement automatique des frais d'arbitrage

Le prélèvement automatique est obligatoire pour le paiement des **frais d'arbitrage des matchs de championnat de D1 - D2 - D3 - D4**, avec 10 Prélèvements mensuels :

- Les 9 premiers de septembre 2023 à mai 2024 d'un montant identique (calculé sur la base des frais d'arbitrage de la saison N-1) soit :

- ☑ Départemental 1 : 240 €
  - ☑ Départemental 2 : 220 €
  - ☑ Départemental 3 : 70 €
  - ☑ Départemental 4 : 70 €
  - ☐ Départemental U18 -1ère Division : 70 €
  - ☑ Départemental U17 -1ère Division : 70 €
  - ☑ Départemental U15 -1ère Division : 70 €
- Le dixième en juin 2024 pour régularisation.  
- Le montant sera débité le 25 du mois.

Les tarifs pour la saison 2023/2024 sont adoptés par le Comité Directeur, à l'unanimité des membres présents.


## COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2023

PROCES VERBAL N° 01

### ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS SAISON 2023/2024 :

Championnats seniors :

 DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES										
Compétitions Séniors : Accessions et Rétrogradations en fin de saison 2023/2024										
VIEN(NENT) DE R3	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
<b>D1 : 1 X 12 = 12 clubs</b>										
Monte en R3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Vient de D2	4	3	2	2	2	2	2	2	2	2
Descend en D2	2	2	2	3	4	5	4	5	6	7
SOIT SAISON 2023-2024	12	12	12	12	12	12	14	14	14	14
<b>D2 : 2 X 12 = 24 clubs</b>										
Vient de D1	2	2	2	3	4	5	4	5	6	7
Monte en D1	4	3	2	2	2	2	2	2	2	2
Vient de D3	6	5	4	4	4	4	4	4	4	4
Descend en D3	4	4	4	5	6	7	6	7	8	9
SOIT SAISON 2023-2024	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
<b>D3 : 4 X 12 = 48 clubs</b>										
Vient de D2	4	4	4	5	6	7	6	7	8	9
Monte en D2	6	5	4	4	4	4	4	4	4	4
Vient de D4	10	9	8	7	6	5	6	6	6	6
Descend en D4	8	8	8	8	8	8	8	9	10	11
SOIT SAISON 2023-2024	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48
<b>D4 : 5 X 12 = 60 clubs</b>										
Vient de D3	8	8	8	8	8	8	8	9	10	11
Monte en D3	10	9	8	7	6	5	6	6	6	6
Vient de D5	8	7	6	6	6	6	8	7	6	6
Descend en D5	6	6	6	7	8	9	10	10	10	11
SOIT SAISON 2023-2024	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
<b>D5 : Nombre de poules en fonction du nombre d'engagements</b>										
Vient de D4	6	6	6	7	8	9	10	10	10	11
Monte en D4	8	7	6	6	6	6	8	7	6	6
SOIT SAISON 2023-2024 : Nombre de poules en fonction du nombre d'engagements										

N.B. La commission se réserve le droit d'apporter des remaniements éventuels en fonction d'événements ponctuels et imprévus.  
N.B. En fin de saison 2023/2024 il sera fait application des dispositions de l'Art.15 des règlements généraux de la L.F.N.A.

Les accessions et rétrogradations Seniors sont adoptées à l'unanimité, par les membres du Comité Directeur.

## COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2023

PROCES VERBAL N° 01

### COMMISSION DES JEUNES :

#### Récapitulatif des équipes engagées en :

##### Championnat Départemental :

- 108 équipes U11
- 28 équipes U12
- 100 équipes U13
- 52 équipes U15
- 32 équipes U17
- 10 équipes U18

##### Championnat Régional :

- 9 équipes U14
- 5 équipes U15
- 6 équipes U16
- 5 équipes U17
- 7 équipes U18

### COMMISSION FEMINISATION DU FOOTBALL :

#### Championnat Seniors :

- A 11 : 31 équipes réparties en D1, D2 et D3, dont 13 équipes dans le 79 et 17 de la Vienne.
- A 8 : 16 équipes, dont 6 du 79 et 10 du 86.

#### Championnat Jeunes :

Deux nouvelles catégories apparaissent à la demande de la FFF et de la LFNA.

- U18 : 18 équipes sont engagées sur le pôle, soit le 1<sup>er</sup> pôle de la Ligue, ce qui donne droit à 2 qualifiées pour la phase élite en Ligue.
- U14/U17 à 8 : 20 équipes engagées dont 9 du 79 et 11 du 86. Le championnat se déroulera en 3 phases
- U15 (nouvelle catégorie) : 10 équipes engagées dont 5 du 79 et 5 du 86.
- U13 : 22 équipes engagées dont 10 dans le 79 et 12 du 86. Championnat en 3 phases.

### COMMISSION FOOT EVEIL :

Réunion à Melle des responsables de Secteur Foot Eveil du département pour organiser la saison et donner les grandes dates :

- Dernière quinzaine de décembre plateaux de Noël au profit des Restos du Cœur
- Journée Nationale du Foot Eveil à Bressuire le 8 juin.

## COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2023

PROCES VERBAL N° 01

### COMMISSION DE DISCIPLINE :

Le Règlement Disciplinaire FFF vient de changer. A partir de l'article 7, les mesures sont conséquentes puisque les sanctions sont doublées. A l'attention des clubs, il faut donc bien le lire, s'en imprégner et le faire savoir aux licenciés, c'est important.

### ARTICLE 7 : COMPORTEMENT OBSCENE

#### JOUEUR

VICTIME	Officiel	Rencontre	4 matchs de suspension + 40 € d'amende
		Hors rencontre	5 matchs de suspension + 40 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	3 matchs de suspension
		Hors rencontre	4 matchs de suspension

#### ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

VICTIME	Officiel	Rencontre	3 mois de suspension + 50 € d'amende
		Hors rencontre	4 mois de suspension + 50 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	10 matchs de suspension
		Hors rencontre	3 mois de suspension



## COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2023

PROCES VERBAL N° 01

### ARTICLE 8 : COMPORTEMENT INTIMIDANT / MENAÇANT

#### JOUEUR

<b>VICTIME</b>	Officiel	Rencontre	10 matchs de suspension + 60 € d'amende
		Hors rencontre	15 matchs de suspension + 60 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	4 matchs de suspension
		Hors rencontre	6 matchs de suspension

#### ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

<b>VICTIME</b>	Officiel	Rencontre	7 mois de suspension + 100 € d'amende
		Hors rencontre	9 mois de suspension + 100 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	14 matchs de suspension
		Hors rencontre	5 mois de suspension

### ARTICLE 9 : COMPORTEMENT RACISTE / DISCRIMINATOIRE

#### JOUEUR

Quelle que soit la victime	10 matchs de suspension + 100 € d'amende
----------------------------	--

#### ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

Quelle que soit la victime	5 mois de suspension + 100 € d'amende
----------------------------	---------------------------------------

## COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2023

PROCES VERBAL N° 01

### ARTICLE 10 : BOUSCULADE VOLONTAIRE

#### JOUEUR

<b>VICTIME</b>	Officiel	Rencontre	1 an de suspension	+	100 € d'amende	
		Hors rencontre	2 ans de suspension	+	100 € d'amende	
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	5 matchs de suspension			
		Hors rencontre	7 matchs de suspension			

#### ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

<b>VICTIME</b>	Officiel	Rencontre	15 mois de suspension	+	120 € d'amende	
		Hors rencontre	30 mois de suspension	+	120 € d'amende	
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	12 matchs de suspension			
		Hors rencontre	4 mois de suspension			

## COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2023

PROCES VERBAL N° 01

### ARTICLE 11 : TENTATIVE DE BRUTALITE / TENTATIVE DE COUP

#### JOUEUR

<b>VICTIME</b>	Officiel	Rencontre	1 an de suspension + 100 € d'amende
		Hors rencontre	30 mois de suspension + 100 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	6 matchs de suspension
		Hors rencontre	8 matchs de suspension

#### ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

<b>VICTIME</b>	Officiel	Rencontre	18 mois de suspension + 120 € d'amende
		Hors rencontre	3 ans de suspension + 120 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	4 mois de suspension
		Hors rencontre	6 mois de suspension

## COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2023

PROCES VERBAL N° 01

### ARTICLE 12 : CRACHAT

#### JOUEUR

<b>VICTIME</b>	Officiel	Rencontre	1 an de suspension	+	100 € d'amende
		Hors rencontre	30 mois de suspension	+	100 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	6 matchs de suspension	+	75 € d'amende
		Hors rencontre	8 matchs de suspension	+	75 € d'amende

#### ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

<b>VICTIME</b>	Officiel	Rencontre	18 mois de suspension	+	120 € d'amende
		Hors rencontre	3 ans de suspension	+	120 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	4 mois de suspension	+	100 € d'amende
		Hors rencontre	6 mois de suspension	+	100 € d'amende

## COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2023

PROCES VERBAL N° 01

### ARTICLE 13.1 : ACTE DE BRUTALITE / COUP SANS BLESSURE OU AVEC BLESSURE UNIQUEMENT OBSERVEE PAR L'ARBITRE

#### JOUEUR

<b>VICTIME</b>	Officiel	Rencontre		4 ans de suspension	+	150 € d'amende
		Hors rencontre		6 ans de suspension	+	150 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	Action de jeu	4 matchs de suspension	/	
			Hors action de jeu	7 matchs de suspension	+	50 € d'amende
		Hors rencontre		10 matchs de suspension	+	100 € d'amende

#### ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

<b>VICTIME</b>	Officiel	Rencontre	6 ans de suspension	+	200 € d'amende
		Hors rencontre	8 ans de suspension	+	200 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	6 mois de suspension	+	100 € d'amende
		Hors rencontre	1 an de suspension	+	100 € d'amende

## COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2023

PROCES VERBAL N° 01

### ARTICLE 13.2 : ACTE DE BRUTALITE / COUP AVEC BLESSURE DUMENT CONSTATEE PAR UN CERTIFICAT MEDICAL

#### JOUEUR

<b>VICTIME</b>	Officiel	Rencontre		6 ans de suspension	+	200 € d'amende
		Hors rencontre		10 ans de suspension	+	200 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	Action de jeu	5 matchs de suspension	+	50 € d'amende
			Hors action de jeu	8 matchs de suspension	+	80 € d'amende
		Hors rencontre			12 matchs de suspension	+

#### ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

<b>VICTIME</b>	Officiel	Rencontre	8 ans de suspension	+	250 € d'amende
		Hors rencontre		12 ans de suspension	+
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	9 mois de suspension	+	150 € d'amende
		Hors rencontre		18 mois de suspension	+

## COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2023

PROCES VERBAL N° 01

**ARTICLE 13.3 : ACTE DE BRUTALITE / COUP AVEC BLESSURE DUMENT CONSTATEE PAR UNCERTIFICAT MEDICAL, ENTRAINANT UNE ITT INFERIEURE OU EGALE A 8 JOURS**

### JOUEUR

<b>VICTIME</b>	Officiel	Rencontre		14 ans de suspension	+	200 € d'amende
		Hors rencontre		18 ans de suspension	+	200 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	Action de jeu	9 matchs de suspension	+	50 € d'amende
			Hors action de jeu	1 an de suspension	+	100 € d'amende
		Hors rencontre			2 ans de suspension	+

### ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

<b>VICTIME</b>	Officiel	Rencontre	16 ans de suspension	+	250 € d'amende
		Hors rencontre	20 ans de suspension	+	250 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	2 ans de suspension	+	200 € d'amende
		Hors rencontre	4 ans de suspension	+	200 € d'amende

## COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2023

PROCES VERBAL N° 01

### ARTICLE 13.4 : ACTE DE BRUTALITE / COUP AVEC BLESSURE DUMENT CONSTATEE PAR UN CERTIFICAT MEDICAL, ENTRAINANT UNE ITT SUPERIEURE A 8 JOURS

#### JOUEUR

<b>VICTIME</b>	Officiel	Rencontre		18 ans de suspension	+	250 € d'amende
		Hors rencontre		26 ans de suspension	+	250 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	Action de jeu	15 matchs de suspension	+	100 € d'amende
			Hors action de jeu	3 ans de suspension	+	150 € d'amende
		Hors rencontre			5 ans de suspension	+

#### ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

<b>VICTIME</b>	Officiel	Rencontre	20 ans de suspension	+	300 € d'amende
		Hors rencontre	30 ans de suspension	+	300 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	5 ans de suspension	+	250 € d'amende
		Hors rencontre	7 ans de suspension	+	250 € d'amende



Pour les chapitres 9 à 13 ci-avant, l'infraction commise par un licencié peut également entraîner pour son club une ou plusieurs sanctions (retrait de points au classement, mise hors compétition, rétrogradation, interdiction d'accèsion, etc.).



## COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2023

PROCES VERBAL N° 01

### COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE ET NON STRUCTURE :

#### FUTSAL :

Cette saison, 28 équipes sont engagées en Championnat Départemental, et une en Ligue.  
Les tirages des Coupes se feront en octobre.

### COMMISSIONS SPORTIVE - LITIGES ET CONTENTIEUX :

#### Rappel des dates depuis la reprise - Saison 2022/2023

- 26/27 Août 2023 : Coupe de France – 1<sup>er</sup> Tour
- 02/03 Sept. 2023 : Coupe de France – 2<sup>ème</sup> Tour Coupe
- 09/10 Sept. 2023 : Championnats 1<sup>ère</sup> journée (pour les D1-D2-D3-D4)
- 16/17 Sept. 2023 : Coupe D.S 1<sup>er</sup> tour - C.F 3<sup>ème</sup> Tour - Coupe LFNA 1<sup>er</sup> Tour
- 23/24 Sept.2023 : Championnats 2<sup>ème</sup> journée (pour les D1-D2-D3-D4) et 1<sup>ère</sup> journée pour les D5
- 30 Sept. et 01 Oct.2023 : C.F 4<sup>ème</sup> Tour - Coupe LFNA 2<sup>ème</sup> tour – Coupe DS 2<sup>ème</sup> tour – Saboureau 1<sup>er</sup> tour – Réserves 1<sup>er</sup> tour

#### Fusions et Mise en sommeil effectives pour la saison 2023/2024

- Fusion des clubs de Aiffres – Fors et Prahecq ➤ devient **A. F.P.ES**
- Fusion des clubs de La Crèche Ste Néomaye Romans ➤ devient **Pays Néo Créchois FC**
- la mise en sommeil du club de **l'Amicale de St Martin**
- La création d'un nouveau club ➤ **Viennay Gatine**

**Entente en D5 :** (Chatillon Pompaire / Parthenay Portugais 3) et (Exireuil / Ht Val de Sèvre 3)

#### Championnat de D5

Composé de 84 équipes pour 9 Poules (6 poules de 9 équipes et 3 poules de 10 équipes).

**1<sup>ère</sup> phase :** par matches aller seulement, et doit se terminer à la trêve de décembre.

**2<sup>ème</sup> phase :** organisée sur 2 niveaux :

1<sup>er</sup> niveau par matches Aller/Retour : Synonyme d'accession au championnat de 4<sup>ème</sup> Division. (6 poules de 6 équipes)

2<sup>ème</sup> niveau par matches Aller seulement : La composition des poules sera fonction du nombre d'équipes.



## COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2023

PROCES VERBAL N° 01

### COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE :

#### **Demande d'années sabbatiques saison 2023/2024**

##### Arbitre de Ligue

- MICHEAU Anthony - FC Plaine et Gatine

##### Arbitres de District

- BREMAUD Logan - Mauzé Thouarsais
- BRUNEAU Olivier - FC Sud Gatine
- FOSSOUL Mickaël - Mauzé sur le Mignon
- GIRARD Florent - Assais
- BOISSELIER Alescio - FC Bressuire
- MAFFEI Romain - FC Bressuire
- FAYE Daouda - Chamois Niortais
- OMAR Hamza - Thouars Foot 79
- SARTI Radouan - FC Pays de l'Ouin

Accord CDA le 23/08/2023

#### **Carte de membre honoraire arbitrage**

RECOUPE Bernard pour 26 années d'arbitrage.

Accord CDA le 23/08/2023

Accord à l'unanimité des Membres du Comité du Comité Directeur

#### **Membre coopté à la CDA**

FOSSOUL Mickaël

Accord CDA le 23/08/2023

Accord à l'unanimité des membres du Comité du Comité Directeur

#### **Demandes de licences arbitres effectuées au 31/08/2023**

227 demandes, 1 en attente et 32 arrêts

**Réunions préparatoires de début de saison à St Ouenne et Terves : 120 arbitres présents**

**Tests Physiques :** à St Remy, Terves et Parthenay

**Mise en place d'une réunion de formation des arbitres bénévoles :** le jeudi 5 octobre à Vrère St Leger - 14 clubs sont convoqués.



## COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2023

PROCES VERBAL N° 01

### COMMISSION FORMATION PROMOTION COMMUNICATION

#### Matériels de dotation clubs

Ballons, maillots et médailles sont présents en stock.

38 000€ de dotations sont prévus pour cette année, même somme que l'an dernier.

#### Réunions décentralisées

Tombola ➤ 1<sup>er</sup> lot 10 ballons, 2<sup>ème</sup> lot 2x10 chasubles, 3<sup>ème</sup> lot 2x10 coupelles, 4<sup>ème</sup> lot plots, 5<sup>ème</sup> lot mini buts.

Le club recevant recevra 2 ballons et un fanion.

#### Communication – Animations

Le prochain magazine sera distribué aux clubs pour l'AG Financière

Une convention d'objectifs sera signée pour Handisport

E-foot continue et recherche partenaire

L'idée d'une Coupe des Supporters est lancée ; elle se terminerait par trois journées sur site (1/4 de Finale, 1/2 Finale et Finale). La Commission FOR PRO COM réfléchit à la mise en forme.

### CLOTURE DE LA REUNION

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Daniel GUIGNARD lève la séance à 22 heures.

La prochaine réunion du Comité Directeur se déroulera le **MARDI 24 OCTOBRE 2023**.

L'Assemblée Générale Financière et la Remise des Récompenses saison 2022-2023 auront lieu le **17 NOVEMBRE 2023** à **19 h 15 à Breuil Chaussée**

Le Secrétaire Général  
Jean-Claude BARBOTIN

Le Président  
Daniel GUIGNARD